

CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Les Bois-Colombiens face aux bombardements de la guerre 1939-1945



Le quartier des Vallées à Bois-Colombes après les bombardements de septembre 1943
(Archives départementales du 92, 46 W 30)

70 ans après les bombardements de 1943

Un parcours exposition réalisé

par le service Archives-Documentation de la ville de Bois-Colombes

Du 9 au 30 septembre 2013



Les Bois-Colombiens

face aux bombardements de la guerre 1939-1945



Le quartier des Vallées à Bois-Colombes après les bombardements de septembre 1943 (AD92, 46 W 30)

souvent les mesures mises en œuvre par l'État, la Ville ou les associations afin de protéger la population de Bois-Colombes contre les bombardements, et dont témoigne aujourd'hui encore l'abri anti-aérien situé sous la place de la République.

Pour évoquer la vie des Bois-Colombiens face aux bombardements de la guerre 1939-1945, plusieurs thèmes seront abordés :



Un bâtiment du quartier des Vallées à la Garenne-Colombes après le bombardement du 15/09/1943 (AMBC, don de M. Deville)

Il y a 70 ans, Bois-Colombes subissait les conséquences directes de la Seconde Guerre mondiale, sous la forme de trois bombardements qui touchèrent la commune les 9 septembre, 15 septembre et 31 décembre 1943.

Avec 72 morts, près de 150 blessés, plus de 1 000 foyers sinistrés et une centaine de bâtiments détruits, les bombardements de 1943 ont marqué durablement la mémoire des Bois-Colombiens et le visage de la ville. Néanmoins, on méconnaît

- le contexte général de la défense passive et les débuts de sa mise en place à Bois-Colombes (premières mesures, organisation du système, personnel, etc.) ;*
- les abris anti-aériens ;*
- la défense passive dans la vie quotidienne des Bois-Colombiens et au sein des entreprises ;*
- les mesures d'éloignement de la population ;*
- les alertes et les moyens de prévention des bombardements ;*
- les bombardements de 1943 et du 22 juin 1944, et leurs conséquences pour la ville ;*
- les mesures mises en place à la suite des bombardements.*



LA DÉFENSE PASSIVE FRANÇAISE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES À L'OCCUPATION

Définition

Le terme de défense passive apparaît dès le début des années 1930, alors que les relations avec l'Allemagne se détériorent. Elle fait partie du dispositif de DCA (Défense contre les avions) qui comprend à la fois des mesures de défense passive et des mesures de défense active. Alors que ces dernières ont pour but d'empêcher les bombardements, le rôle de la défense passive est d'atténuer leurs conséquences sur la population et le territoire français. La défense passive est un dispositif national qui organise le guet local (surveillance du ciel), l'extinction ou camouflage des lumières, les alertes, la mise à l'abri de la population, l'information de la population, l'organisation sanitaire, la lutte contre l'incendie, le déblaiement des voies et l'enlèvement des projectiles non éclatés.

Une organisation à plusieurs niveaux

Envisagée dès 1931 (une instruction est publiée le 25 novembre), c'est surtout à partir de 1938 que la défense passive commence vraiment à être mise en place sur l'ensemble du territoire. L'instruction pratique du 26 juin 1939 définit une organisation à trois niveaux :

- La coordination nationale est assurée par le ministre de la Défense nationale (avant l'Occupation allemande), qui désigne les directeurs de défense passive ainsi que les localités concernées par la défense passive (car elles sont placées dans un secteur à risque) ;
- Le préfet prépare le plan départemental de défense passive (il désigne les responsables, classe les localités par ordre d'urgence, etc.) et rédige chaque année un bilan à l'intention du ministre ;
- Le maire établit le plan communal et veille à l'application des mesures dans la commune ainsi qu'au recrutement et à la formation du personnel de défense passive.

Mise en œuvre de la défense passive

Diffusées auprès de la population par l'autorité communale et par de nombreux fascicules, affiches et manuels (**doc n°1**), les mesures de Défense passive sont mises en œuvre dès

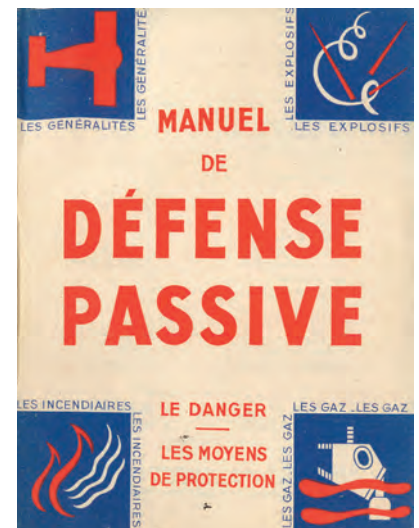
l'entrée en guerre de la France, le 3 septembre 1939.

En 1940, suite à la capitulation française et à la signature de l'armistice du 22 juin, la défense passive nationale passe sous le contrôle de l'occupant allemand, qui publie entre 1941 et 1943 plusieurs ordonnances à ce sujet (**doc n°2**).

Concrètement, la défense passive est contrôlée par la Feldkommandantur au niveau départemental, et, au niveau communal, par l'Ortskommandantur, qui s'appuie sur les directeurs communaux de la défense passive (nommés parmi les chefs de la police locale).



Doc n°2 : Journal officiel contenant l'ordonnance du 3 avril 1943 sur la défense passive, rédigée en français et en allemand (AMBC)



Doc n°1 : Manuel de défense passive, paru en 1940 (AMBC)



L'ORGANISATION DE LA DÉFENSE PASSIVE À BOIS-COLOMBES

Des acteurs publics et associatifs

« Les Assistantes du Devoir National constituent une généreuse et noble Association de femmes de tous âges et de tous milieux qui seront [...] les premières à courir au danger pour guider les vivants et secourir les victimes. Leur premier objectif est d'organiser [...] l'enseignement pour la protection contre le danger aéro-chimique. Leur second but est de constituer des équipes sanitaires de secours. Elles aideront aussi aux évacuations [...]. »

Doc n° 3 : Extrait du tract des Assistantes du devoir national (section de Bois-Colombes), s.d. (AMBC)

À Bois-Colombes, la défense passive est mise en place à partir de 1938. En lien avec la Préfecture de la Seine (dont fait partie Bois-Colombes jusqu'à la création des Hauts-de-Seine en 1968), la ville envisage des premières mesures concernant entre autres l'organisation de postes de premiers secours, l'évacuation de la population en cas de guerre ou encore l'aménagement d'abris anti-aériens. Elle se dote d'une commission de défense passive où siègent le maire (à l'époque Édouard Fillon), des membres du Conseil municipal, des membres d'associations, des docteurs, un architecte, un ingénieur et des officiers militaires de réserve : ces spécialistes jouent un rôle d'expert, par exemple pour l'organisation sanitaire ou l'aménagement d'abris.

Les pouvoirs publics ne sont en effet pas les seuls acteurs de la défense passive. Plusieurs associations s'y impliquent activement, dans le domaine sanitaire essentiellement. Ainsi, les Assistantes du Devoir national, créées en 1931 et qui possèdent une section à Bois-Colombes, se destinent à secourir les blessés en cas de bombardement (**doc n°3**). On peut aussi citer les Dames Françaises et la Fédération nationale du dévouement.

Le dispositif de défense passive de Bois-Colombes

Dès 1938, Bois-Colombes est découpée en secteurs et îlots. Ces divisions doivent permettre une meilleure organisation de la défense passive sur le territoire communal. L'îlot est un groupement d'habitations de petite taille. Quant aux secteurs, ce sont des regroupements d'îlots. Bois-Colombes est ainsi divisée en 28 îlots et deux secteurs, l'un comprenant le quartier nord, l'autre le centre-ville et le quartier sud.

La défense passive dispose d'un local pouvant servir de poste de commandement, afin de coordonner l'action sur l'ensemble du territoire communal. On ignore où ce poste se trouvait au début de la guerre, mais à partir de septembre 1944, il s'installe au 21 de la rue Charles-Duflos (**doc n°4**).



Jusqu'à sa fermeture définitive en juillet 1945, le poste de commandement connaît de nombreux déboires : privés de chauffage pendant l'hiver 1944-1945 (le charbon se fait rare) et de téléphone pendant 3 mois, les employés de la défense passive se voient également contraints de travailler debout lorsque, à la rentrée scolaire 1944, le concierge de l'école Paul-Bert vient récupérer les chaises mises à leur disposition afin de remeubler l'école des filles !

Doc n° 4 : Le poste de commandement de la défense passive de Bois-Colombes, sis au 21 rue Charles-Duflos, vers 1944-1945 (AMBC)

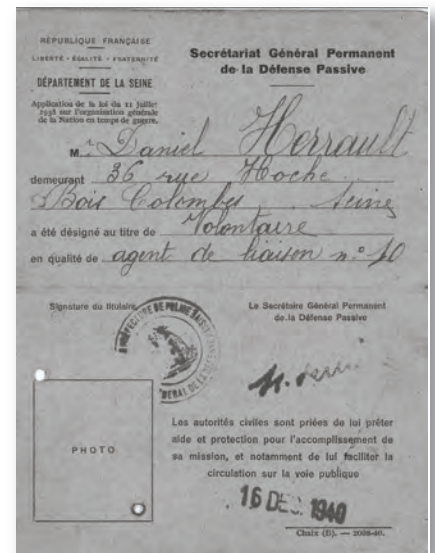


Le personnel de la défense passive



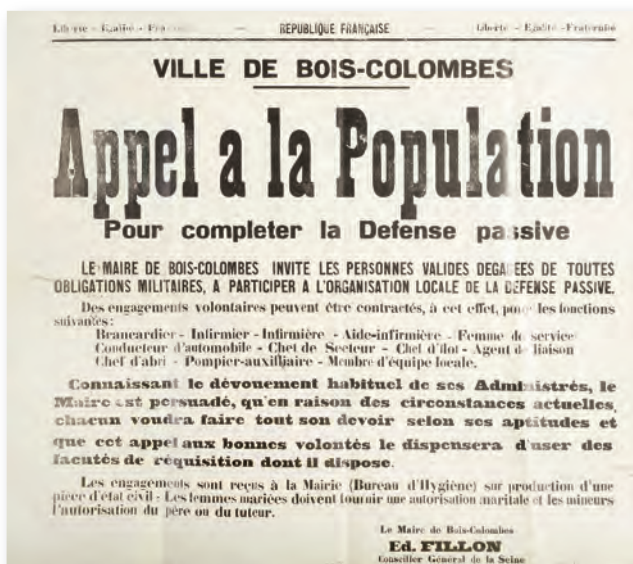
Doc n°5 : Écusson de la défense passive de Bois-Colombes, années 1940 (AMBC)

La défense passive se compose essentiellement de volontaires, recrutés parmi les individus libérés de toute obligation militaire. Les membres de la défense passive reçoivent une formation générale sur l'organisation globale de la défense passive, les consignes à faire respecter, les techniques de sauvetage, les avions et explosifs, etc. ; un examen sur ces différents sujets est d'ailleurs nécessaire pour accéder à certains échelons. Ils sont reconnaissables grâce à des brassards jaunes et des écussons marqués du sigle «DP» (**doc n°5**) et doivent également conserver sur eux leur carte de service (**doc n°6**).



Doc n°6 : Carte de service d'un membre de la défense passive, 1940 (AMBC)

Au sommet de l'organisation communale, on trouve le directeur urbain de la défense passive, puis les chefs de secteur qui surveillent la défense passive communale (à savoir le personnel et l'exécution des mesures) et forment la liaison avec le département. Les chefs d'îlot sont chargés de l'application du plan communal de défense passive au sein de l'îlot ; ils interviennent au plus proche de la population et sont choisis parmi les personnes vivant (et si possible travaillant) dans l'îlot afin d'être sur place en cas de besoin. Ils sont assistés par plusieurs catégories de personnel, comme les équipes locales (notamment pour le déblaiement en cas de bombardement) et les équipes de motopompes (pour l'extinction des incendies). La défense passive comprend également du personnel plus spécialisé : médecins, brancardiers, sapeurs-pompier, etc.



Doc n°7 : Appel aux volontaires pour la défense passive de Bois-Colombes, années 1940 (AMBC)

Dès les débuts de la défense passive à Bois-Colombes, plusieurs documents font état du manque de volontaires. Ainsi, un rapport déplore : « nous ne pouvons disposer pour les travaux de force que des hommes non enrôlés par l'autorité militaire... c'est-à-dire très jeunes ou âgés ou inaptes. » Ce problème s'aggrave lorsque, sur les 107 membres de la défense passive, 69 évacuent la région parisienne (pour la plupart avec leur famille) lors de l'entrée en guerre ; ils reviendront cependant après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne le 22 juin 1940.

Dès cette époque et tout au long de la guerre, les autorités civiles n'hésitent pas à faire appel aux bonnes volontés par le biais de l'affichage public (**doc n°7**).



LES ABRIS ANTI-AÉRIENS

La mise en place des abris

Les abris anti-aériens (ou abris de défense passive) jouent un rôle central dans la protection de la population contre les bombardements (**doc n°8**). Ils doivent donc être aussi nombreux et vastes que possible. Il est probable que l'aménagement d'abris à Bois-Colombes ait commencé vers 1938.

À cette époque, la menace de la guerre se rapproche et le temps manque pour construire des abris : seules trois tranchées seront creusées par la Ville. Elles seront cependant complétées par de nombreux abris aménagés dans des caves. En tout, 11 675 personnes peuvent ainsi être abritées dans les caves et les tranchées en cas de bombardement, soit près de la moitié de la population bois-colombienne (26 562 habitants en 1936).

Doc n°8 : « Mettez-vous à l'abri ! » Extrait du Manuel de défense passive, 1940 (AMBC)



1) Les caves-abris

On recense ainsi 211 caves-abris, réparties sur l'ensemble du territoire communal. La plupart se trouvaient dans le nord et le centre de la ville ; pourtant, c'est le quartier sud, zone industrialisée, qui sera le plus touché par les bombardements. Elles peuvent au total accueillir 10 299 personnes : le nombre de places disponibles varie selon les caves, de 12 à 425 personnes. Les immeubles abritant une cave-abri sont signalés par une pancarte indiquant le nombre de places disponibles à l'intérieur pour le voisinage (**doc n°9**). En effet, si une grande partie des places est destinée aux résidents de l'immeuble, un certain nombre de places est réservé aux gens du voisinage, ou encore aux lieux publics (écoles, gare, etc.) et entreprises du secteur.

Doc n°9 : Pancarte annonçant une cave-abri, années 1940 (AMBC)



COMMUNE DE **BOIS-COLOMBES**

FICHE D'ABRI

Immeuble situé 59, rue des Bourguignons

Nature de l'immeuble Maison de rapport
Vieille, aîlé, magasin, location bourgeoise, etc.

Nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée Quatre
Non compris le comble.

Superficie utilisable des caves 80 mètres carrés
Ne pas tenir compte des caves situées sous cour ou sous les parties plus basses de l'immeuble.

Hauteur moyenne des caves 2.20

Nature du plancher haut des caves Plancher ordinaire
Voie quelle épaisseur approximative ou plancher ordinaire.

Nombre d'issues pour accéder aux caves une

Examen du voisinage Petits immeubles mitoyens
Cour derrière

Mentionner l'existence de points qui pourraient être spécialement vus et celle d'installations dangereuses tels que dépôts de produits inflammables.

Valeur de l'abri, à indiquer par un numéro 2
1 Abri très sûr (murs ou murs voûtés à grande profondeur).
2 Caves normales sous immeubles de plus de 3 étages.
3 Abri ne rentrant pas dans ces 2 catégories, mais reconnu en raison de considérations spéciales qu'il conviendrait d'indiquer.

Observations Boutique Marchand de couleurs
matières inflammables, accès direct à la cave.

Nombre approximatif de personnes à admettre dans l'abri 40
A raison de 4 mètres carrés par personne.

Nombre moyen de places à réserver pour les habitants de l'immeuble 25
Y compris les enfants.

Places disponibles pour le voisinage 15

REP. CHAIX (SEC. 8) (3 PML) - 616-31.

Les caves-abris font l'objet d'une homologation par les services de la Préfecture (**doc n°10**), qui leur attribuent un niveau de sécurité allant de 1 à 3. À Bois-Colombes, la totalité des caves-abris a un niveau de sécurité équivalant à 2 («cave ordinaire», à l'opposé du niveau 1 qui constitue un «abri très sûr», à savoir une cave voûtée et profonde). Afin d'être homologuées, les caves doivent obligatoirement se trouver dans des immeubles ou des maisons d'au moins quatre étages, afin d'atténuer l'impact du bombardement. Cependant, les témoignages de certains Bois-Colombiens montrent que, dans l'urgence, des familles se réfugiaient dans la cave de leur pavillon sans qu'elle ait été homologuée, afin de pallier le manque de place dans les caves-abris de leur rue ou même l'absence de cave-abri à proximité.

Doc n°10 : Fiche d'homologation de cave-abri, années 1940 (AMBC)



2) Les tranchées-abris

Tranchées	Longueur	Nb de personnes pouvant être accueillies	
		Adultes (50 cm/pers.)	Enfants (40 cm/pers.)
Place de la République	97 m	388	485
Jardin public	91 m	364	450
Square des Chambards	156 m	624	780
TOTAL	344 m	1 376	1 715

Doc n°11 : Tableau de répartition des places dans les trois tranchées-abris de Bois-Colombes

République et jardin public de l'Hôtel de Ville). Il faut ajouter à cela une tranchée qui se trouvait apparemment sous le terrain encerclé par les rues Faidherbe (actuelle avenue de l'Europe), Chevreul et Blanche. Construite en 1939, elle a fait l'objet d'un projet de remise en état par la Ville en 1943 ; on ignore si elle a été utilisée.

Construction et aménagement

1) Les caves-abris

Les caves-abris ne requièrent que peu, voire pas d'aménagement : le soutènement du plafond en bois ou en acier et l'obturation des soupiraux suffit. Le plus souvent, elles ne sont pas meublées, même si l'on y trouve parfois de quoi s'asseoir. Les autorités publiques conseillent aux habitants de l'immeuble d'installer dans la cave le matériel qui peut s'avérer utile : pelles, pioches, vivres, trousse de secours, etc. (**doc n°12**).

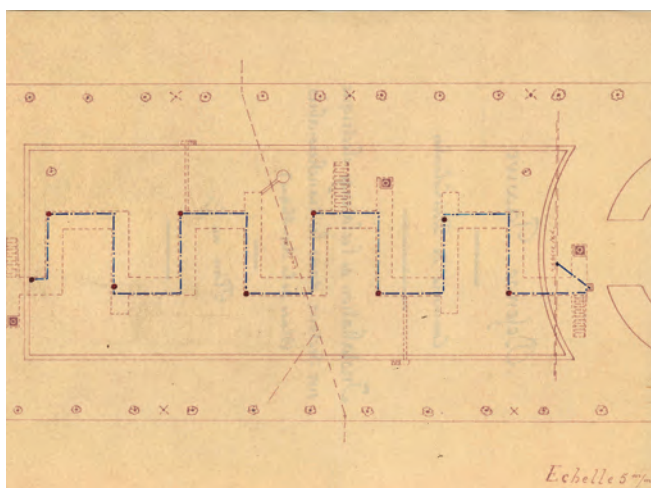
Cependant, d'après certains témoignages, il semble que toutes les caves-abris n'aient pas été dotées d'un tel équipement.

L'aménagement de l'abri est normalement surveillé par le chef d'abri ou d'immeuble (choisi le plus souvent parmi les résidents de l'immeuble), qui est également responsable de l'abri pendant les alertes.

Doc n°12 : « Le matériel de l'abri » : extrait du *Manuel de défense passive*, 1940 (AMBC)



2) Les tranchées-abris



La construction de tranchées-abris demande en revanche plus d'efforts. Dès les débuts de la défense passive, l'État énonce des prescriptions sur l'architecture et l'aménagement de ces tranchées. Les tranchées-abris de Bois-Colombes respectent le modèle français dit « à crémaillère » : il s'agit d'un couloir brisé par de nombreux angles droits, afin d'atténuer l'effet des bombardements s'ils devaient tomber sur la tranchée (**doc n°13**). Ces tranchées enterrées diffèrent des abris construits par l'autorité allemande pendant l'Occupation (type bunker enterré comme à Lorient).

Doc n°13 : Plan de l'abri de la place de la République, années 1940 (AMBC)



FRANCHÉES - ABRIS			
Inventaire de l'outillage et du matériel existants au 15 Novembre 1940			
Tranchées-Abris	Désignation	Etat	
Place de la République	2 pelles	Bon	
	2 pioches	"	
	2 seaux	"	
	4 lampes électriques	complètes mais ne fonctionnent pas	
	5 " signalisation	les boîtiers seuls	
Jardin de l'Hôtel de Ville	4 tinettes complètes	Bon	
	2 pelles	Bon	
	2 pioches	"	
	2 seaux	"	
	12 lampes électriques	sans ampoules	
Square Jean MERMOZ	2 " signalisation	les boîtiers seuls	
	3 tinettes complètes	Bon	
	3 pelles	Bon	
	3 pioches	"	
	2 seaux	"	
Chez M. CHELDOURNE	1 crochet lève-tampons	"	
	6 lampes électriques	complètes mais ne fonctionnent pas	
	5 tinettes complètes	Bon	
	2 " "	avec cuisses mais sans siège ni couvercle.	
	Tous les cadenas	sont enlevés	
	2 ressorts Chicago		
	1 serrure		
	Chez M. CHELDOURNE	1 lampe électrique	Bon
		8 " tempête	"
	Conciergerie MAIRIE	2 lampes signalisation	"
11 " tempête		"	
Bureau de VOIRIE	1 lampe électrique	incomplètes	
Poste de POLICE	4 " "	"	
	1 lampe électrique	Bon	
DISPENSARE	2 " "	"	
Bureau du M. IRE	1 " "	"	
M. FELLEFFIER	1 " "	"	

Doc n° 14 : Liste du matériel présent dans les tranchées-abris, 1940 (AMBC)

Les tranchées doivent être placées dans des endroits relativement dégagés, afin d'éviter les dégâts provoqués par l'effondrement des bâtiments alentour. C'est pourquoi les trois tranchées de Bois-Colombes se trouvent soit sous une place, soit sous un jardin.

La tranchée doit être desservie par deux issues au minimum. Elle est meublée de façon sommaire, par des bancs fixés au mur de chaque côté du couloir, et qui peuvent être repliés contre la paroi. Chaque tranchée comporte de petites pièces servant de toilettes et équipées de tinettes (fosses d'aisance mobiles). On peut aussi y remarquer une petite pièce exigüe avec un meuble de rangement, qui aurait pu servir de poste pour le chef d'abri.

On trouve aussi dans les tranchées des pelles, pioches et seaux destinés à se frayer un chemin vers l'extérieur si les issues venaient à être bouchées (**doc n°14**). Cependant, une grande partie de ce matériel disparaît entre novembre 1940 et novembre 1941 : l'absence de cadenas fermant les tranchées facilite les vols. Il en va de même pour les lampes électriques mobiles qui éclairent les tranchées (les moyens d'éclairage produisant une flamme sont interdits car ils consomment de l'oxygène) : trop souvent dérobées, elles sont remplacées en 1943 par un éclairage électrique sur secteur.

Le rôle des gardiens des tranchées-abris

Le fonctionnement de la tranchée est assuré par les gardiens d'abri. Ceux-ci sont des auxiliaires de la Préfecture de police et sont rémunérés par le département. Ils doivent rester en contact avec le chef du secteur concerné, qui les informe sur les consignes à respecter en cas d'alerte, et leur prête éventuellement du personnel. Dès que l'alerte retentit, le gardien doit se rendre sans délai à la tranchée afin d'en ouvrir les accès, d'allumer l'éclairage et de répartir les occupants à l'intérieur, parfois avec difficulté.

« [...] Votre fils a été trouvé, pour la 3^e fois, dans les abris du marché des Chambards, en dehors des alertes, en compagnie de 2 camarades. Ces jeunes gens fument des cigarettes à l'eucalyptus qui allument avec du papier qu'ils jettent après, nuisant ainsi au bon entretien des abris. [...] Je me vois dans l'obligation, si ces pratiques se renouvellent, de transmettre une plainte au Commissariat de Police de Colombes qui entraînera pour vous le paiement d'une forte amende. »

Doc n° 15 : Extrait d'une lettre de remerciements adressée par la Défense passive, 1944 (AMBC)

Ils entretiennent l'abri, en nettoyant le sol et les toilettes au moins une fois par semaine. Ils surveillent également la tranchée et sont responsables du matériel qui s'y trouve ; ils effectuent régulièrement des rondes de nuit afin de vérifier si elle n'est pas occupée alors qu'il n'y a pas d'alerte, et, le cas échéant, sont chargés d'expulser les occupants, avec l'aide de la police municipale si nécessaire : ainsi, en 1944, un groupe de deux jeunes hommes et une jeune fille est semoncé par le gardien à plusieurs reprises pour être descendu dans la tranchée du marché des Chambards afin d'y fumer des cigarettes à l'eucalyptus... (**doc n°15**).

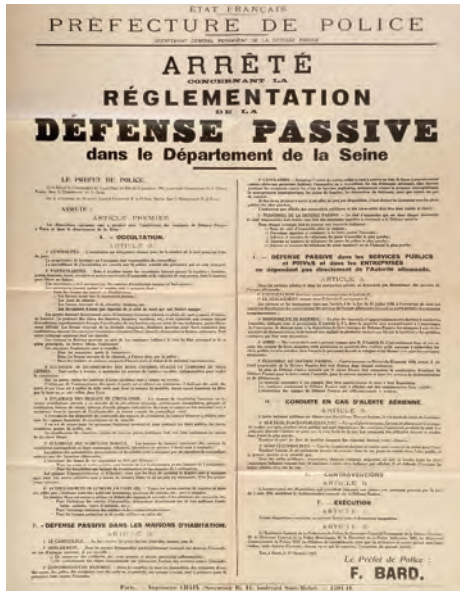
En 1943, le fonctionnement des tranchées de la place de la République et du jardin public de l'Hôtel de ville est ralenti puis interrompu pendant un certain temps, suite à la maladie et au décès de l'unique gardien.



LA DÉFENSE PASSIVE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Informer la population

Dès 1938, la population est prévenue des mesures et consignes de défense passive. L'affichage public informe sur l'organisation de la défense passive, les types de bombes, les distributions de masques à gaz, etc. (**doc n°16**).

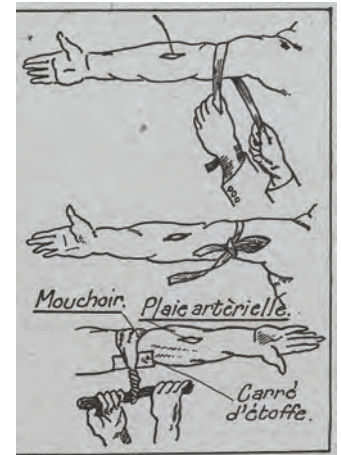


Doc n° 16 : Affiche du Secrétariat général de la Défense passive, années 1930-1940 (AMBC)

Les livrets et manuels distribués dans les foyers concernent des sujets tels que l'aménagement des abris, les moyens de protection contre les incendies et les gaz, les types de bombes ou encore les premiers secours à donner aux blessés (**doc n°17**).

Enfin, le bulletin municipal diffuse des appels aux volontaires, des informations sur les mesures à prendre en cas d'attaque aérienne ou les formations proposées aux Bois-Colombiens.

En effet, la Fédération nationale du dévouement organise en 1938, en concertation avec la municipalité, des conférences et cours pratiques sur la défense contre les gaz aérochimiques, assurés par un scientifique et des officiers. On ignore si ces formations ont eu du succès auprès de la population bois-colombienne.



Doc n° 17 : Comment bloquer une hémorragie : extrait du *Manuel élémentaire de défense passive*, vers 1939 (AMBC)

Le camouflage des lumières

Parmi les mesures à respecter par les Bois-Colombiens, le camouflage des lumières est une priorité. Il doit permettre d'éviter que la ville ne soit une cible trop facile pour d'éventuels bombardements. Cette mesure touche absolument tous les foyers et est très strictement contrôlée par les chefs d'îlot, qui effectuent des rondes nocturnes et répriment les contrevenants en sifflant ou en frappant aux fenêtres des maisons qui laissent filtrer des lumières (ils peuvent éventuellement distribuer des amendes) (**doc n°18**).

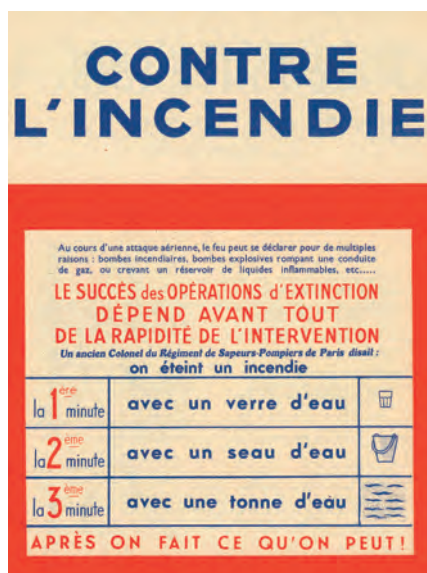
Le camouflage des lumières s'effectue à la source, en privilégiant les lampes de faible intensité et en utilisant des ampoules teintées en bleu qui diffusent une lumière moins visible. Ces mesures doivent être complétées par l'obturation complète de toutes les ouvertures, que ce soit avec du tissu épais et sombre, des couvertures, du carton ou du papier noir. Le camouflage des lumières est aussi valable pour la voie publique, grâce à des écrans bleu foncé posés devant les feux de circulation et à des visières noires adaptées aux phares des véhicules. Dès que l'alerte retentit, les conducteurs doivent se ranger sur le côté et éteindre leurs phares.

« [Mme X] a négligé de camoufler la lumière provenant d'une pièce au 2ème étage donnant sur la cour. Infraction constatée en présence de la concierge. Depuis à cet effet [...] sur notre avertissement a supprimé la lumière »

Doc n° 18 : Extrait du rapport d'un chef d'îlot, 1943 (AMBC)



La lutte contre l'incendie et les gaz



Moins visibles, la lutte contre l'incendie fait également partie des mesures de défense passive (**doc n°19**) car, bien que la défense passive soit notamment composée de motopompes et de sapeurs-pompiers, ceux-ci ne peuvent se trouver partout à la fois. Les chefs d'immeuble doivent donc veiller à ce que le matériel nécessaire soit disponible dans leur bâtiment : seaux, pelles, sable, extincteurs à main, etc. Toutes les matières inflammables doivent bien entendu être éloignées autant que possible des habitations. Les manuels de défense passive conseillent en outre aux habitants de veiller à ce que leur baignoire soit toujours remplie, afin que, surpris par une alerte, ils aient de quoi éteindre un départ d'incendie.

Doc n°19 : «Contre l'incendie» :
extrait du *Manuel de défense passive*,
1940 (AMBC)



Enfin, la défense passive prévoit également des mesures de lutte contre les gaz. Pour la population, cela se traduit principalement par la possession d'un ou plusieurs masques à gaz (**doc n°20**), qui sont équipés de cartouches filtrantes afin d'épurer l'air inspiré. Ces masques sont distribués par la Ville à partir de mars 1939 (une première distribution au personnel de la Défense passive avait eu lieu en 1938). Mais il semble que de nombreux Bois-Colombiens ne se soient pas déplacés pour récupérer leur masque, dont ils n'auront d'ailleurs pas à se servir.

Doc n°20 : «Mise en place du masque» :
extrait du *Manuel de défense passive*,
1940 (AMBC)

LES ENTREPRISES ET LA DÉFENSE PASSIVE

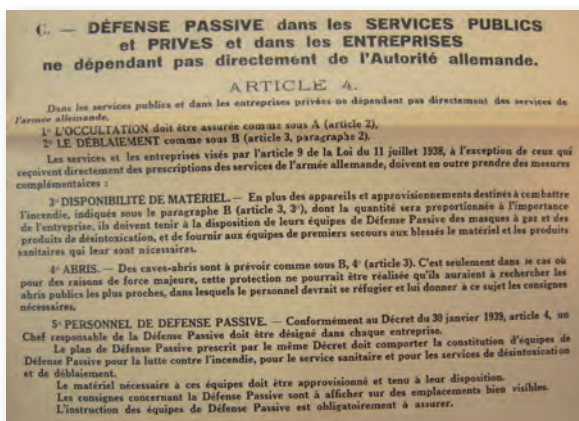
Les entreprises, cibles potentielles des bombardements

Tout comme les villes voisines, Bois-Colombes constitue une cible privilégiée pour les bombardements (ennemis ou alliés). Le département de la Seine possède en effet de nombreuses entreprises pouvant contribuer à l'effort de guerre, comme Gnôme et Rhône (la future Snecma) à Gennevilliers ou Renault à Boulogne-Billancourt : les entreprises craignant le plus les attaques sont celles spécialisées dans l'aéronautique et l'automobile, ou encore les usines d'eau, de gaz, d'électricité. Les voies ferrées et les gares sont également des cibles (par exemple la gare de marchandises de Pont-Cardinet où stationnaient des trains de munitions). Tout au long de la guerre, ces industries (et les secteurs dans lesquels elles sont implantées) seront victimes de plusieurs bombardements allemands et alliés.

C'est le cas de deux entreprises bois-colombiennes, spécialisées dans l'aéronautique : il s'agit d'Air Équipement (usine de trains d'atterrissage et de moteurs d'avion, installée à Bois-Colombes de 1937 à 1950) et d'Hispano-Suiza (conception et production de moteurs d'avion), présente dans la ville dès 1914 et jusqu'en 1999. Elles deviennent un objectif des bombardements alliés sous l'Occupation allemande, puisque toutes deux, ainsi que l'usine de roulements SKF, travaillent pour les Allemands.



Un dispositif de défense passive spécifique



Doc n°21: La défense passive dans les entreprises : détail d'une affiche de 1941 (AMBC)

Une telle organisation ne va pas sans poser quelques problèmes : les directeurs doivent notamment prendre une décision concernant l'arrêt du travail lors des alertes. En effet, celles-ci ne sont pas toujours l'expression d'un réel danger aérien : l'arrêt complet du travail à chaque alerte risque d'entraver le bon fonctionnement de l'entreprise et de nuire à l'économie nationale. En conséquence, les pouvoirs publics conseillent de n'interrompre le travail qu'à l'arrivée des avions : les employés de l'entreprise doivent donc pouvoir se mettre à l'abri dans les quelques minutes qui s'étendent entre le signalement d'avions et le potentiel bombardement. Certains établissements industriels possédaient leurs propres abris : c'était le cas pour Air-Équipement (qui disposait d'un abri privé au 76, rue des Minimes) ou pour la société Superflexit (fabricant de tuyauteries et de réservoirs), dont l'abri se trouvait au 2, rue du Parc.

Des relations existent entre les entreprises et la commune pour l'organisation de la défense passive. Ainsi, la Ville sollicite l'aide de quelques grandes entreprises pendant l'été 1944, demandant à chacune de prévoir trente employés susceptibles d'aider la défense passive communale à des opérations de déblaiement (**doc n° 22**).

C'est la raison pour laquelle ces établissements mettent eux aussi en place des mesures de défense passive comme le camouflage des lumières ou le stockage de matériel pour lutter contre les incendies (**doc n° 21**).

En outre, l'ordonnance du 26 juin 1939 emploie le terme d'«établissements désignés» pour indiquer les organismes (publics ou privés) où est institué un dispositif de défense passive autonome, dépendant du directeur de l'établissement. Sous l'Occupation, cette notion est conservée par les autorités allemandes, et on sait qu'Hispano-Suiza et Air-Équipement avaient tous deux, en 1942, leur propre système de défense passive.

« [...] Nous avons jugé bon de constituer 4 équipes de 10 hommes, chacune commandée par un chef. Il faut, en effet, se rappeler que notre personnel est actuellement dispersé par suite du transfert d'une partie de nos usines de Bois-Colombes d'une part dans les locaux de la Foire de Paris à la Porte de Versailles et, d'autre part à l'usine souterraine de Saint-Leu Taverny. »

Doc n°22 : Extrait de la correspondance adressée à la Ville par l'entreprise SKF, en août 1944 (AMBC)

L'ÉLOIGNEMENT DE LA POPULATION

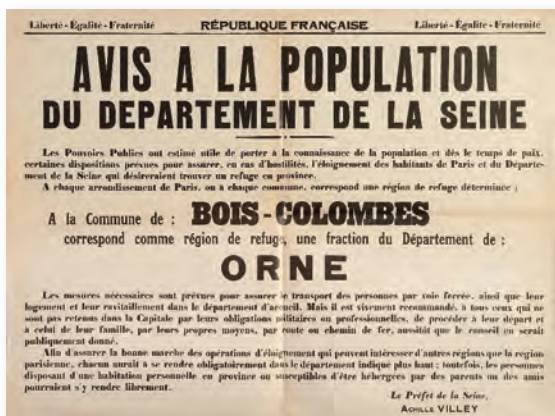
L'éloignement, encouragé par les pouvoirs publics



Dès 1939, de nombreux Bois Colombiens jugent plus prudent de s'écarter de la banlieue parisienne (**doc n°23**). Des familles entières quittent la région pour revenir après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne le 22 juin 1940. D'autres préfèrent envoyer leurs enfants en province (beaucoup y passeront alors l'année scolaire 1939-1940), tandis que les parents restent sur place pour travailler. Afin d'encourager les familles à éloigner leurs enfants, l'État attribue une allocation de 8 francs par enfant évacué et par jour (et 10 francs pour son accompagnateur).

Doc n° 23 : «Le départ volontaire» : extrait du *Manuel élémentaire de défense passive*, 1940 (AMBC)





Doc n° 24 : Affiche pour l'évacuation des Bois-Colombiens vers l'Orne, vers 1939-1940 (AMBC)

sensibles. Pour la Seine, ce sera l'Orne (**doc n° 24**). On sait peu de choses sur l'évacuation des adultes et des familles, sinon que le transport est pris en charge par la Ville qui organise des départs groupés (**doc n° 25**).

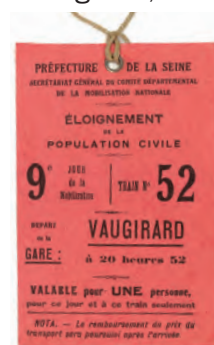
Une meilleure prise en charge des enfants

1) Acteurs et conditions de l'éloignement

«Pour la banlieue, il sera demandé aux Municipalités de collaborer aux transports jusqu'à ladite gare. Des groupes de mille enfants [...] seront constitués. [...] Vous devrez munir chaque élève d'une plaque d'identité [...] portant les nom et prénoms de l'élève et l'adresse de l'école. [...] Il devra être prévu deux repas froids qui seront fournis par les familles. Un stock de chocolats sera constitué dans chaque école, à raison de 100 grammes par élève.»

Doc n°26 : Extrait d'une note d'instruction de la Préfecture de la Seine sur les conditions du départ des enfants éloignés, 1939 (AMBC)

Une seconde vague de départs a lieu à la fin de l'hiver 1940 : les pouvoirs publics appellent tous ceux qui le peuvent à partir en province, puisque la fin de l'hiver signifie la reprise des opérations militaires. En mai, la situation devient urgente, suite aux offensives allemandes en Belgique qui font augmenter le nombre de réfugiés en province, laissant de moins en moins de place pour les réfugiés parisiens. Pour les personnes qui n'ont pas de solution de repli, les services de la défense passive communale organisent l'éloignement de la population. Dès le début de l'année 1939, des départements d'accueil ont été désignés pour chacun des départements jugés



Doc n°25 : Carte d'éloignement de la population, vers 1939-1940 (AMBC)

Un système d'évacuation mieux organisé existe pour les enfants de moins de 14 ans, qui peuvent être complètement pris en charge et scolarisés sur place. En mars 1939, la Ville mène une enquête auprès des écoles Paul-Bert et Jules-Ferry : il en ressort qu'un peu plus de 500 enfants sont susceptibles de bénéficier de cette solution.

Différents organismes sont responsables de l'éloignement des enfants : la Ville, à travers la direction de l'Enseignement, mais aussi des associations comme le patronage laïque de Bois-Colombes, l'Œuvre des cures d'air de vacances (basée à Asnières-sur-Seine) ou encore l'Œuvre des colonies de vacances des tout-petits pour les enfants de 3 à 6 ans. L'éloignement nécessite en effet un encadrement assez important effectué par des volontaires, qu'il s'agisse de moniteurs (pour les associations) ou des instituteurs et institutrices (ces derniers peuvent faire cours à certains enfants sur place). Entre août 1939 et mai 1940, plusieurs évacuations de groupes d'enfants sont organisées (**doc n° 26**).

2) Lieux d'hébergement et conditions de vie

Selon l'organisme chargé de l'éloignement, les enfants sont hébergés à des endroits différents. Ainsi, les enfants pris en charge par l'Œuvre des colonies de vacances de la ville sont accueillis à la colonie municipale de Stella-Plage dans le Pas-de-Calais (**doc n° 27**), les enfants du patronage laïque de Bois-Colombes aux Sables d'Olonne, tandis que les enfants dont s'occupe l'Œuvre des cures d'air de vacances sont logés dans plusieurs centres dans l'Indre, la Nièvre et l'Allier.

Les enfants, âgés de 3 à 6 ans, pris en charge par l'Œuvre des colonies de vacances des tout-petits en 1939, sont placés chez des familles de l'Yonne, dans les villages voisins d'Héry, Beaumont et Ormoy. 67 enfants sont ainsi répartis dans 24 familles, où les frères et sœurs restent ensemble. Des membres de l'association peuvent passer inopinément dans les familles afin de vérifier que tout se passe bien.





Doc n° 27 : La colonie municipale de Stella-Plage en 1938 (AMBC)

Quant aux enfants éloignés par les soins de la direction de l'Enseignement de Bois-Colombes, ils sont envoyés dans l'Orne, qu'il s'agisse de centres destinés à l'hébergement (à La Ferté-Macé et Joué-de-Plain), d'un patronage à Boucé ou encore de bâtiments religieux et scolaires à Flers.

Plusieurs rapports signalent les conditions satisfaisantes d'hébergement dans le centre de La Ferté-Macé, où les enfants sont logés dans la maison d'un médecin mobilisé et scolarisés à l'école communale (pour les plus grands) ou sur place (pour les plus jeunes) ; les fournitures scolaires sont envoyées par la Ville. Le ravitaillement étant plus facile qu'en région parisienne, la nourriture est assez abondante et diversifiée : lors d'une visite en 1940, le maire de Bois-Colombes constate d'ailleurs que la cuisine est faite entièrement au beurre !

Il n'en va pas de même pour les centres de Boucé et Joué-du-Plain. Si le séjour débute sous de bons auspices (**doc n° 28**), les réfugiés sont obligés de se replier dès juin 1940 dans la ville voisine de Domfront où ils occupent l'école municipale. Les conditions de vie des enfants commencent alors à se dégrader : ils couchent dans de la paille, sans eau courante, et sont exposés à la fièvre aphteuse qui sévit aux alentours. Le manque d'argent oblige en outre les accompagnateurs à financer eux-mêmes le séjour. Cette situation, alliée à la proximité de la rentrée scolaire et à la signature de l'armistice avec l'Allemagne, mène au rapatriement des enfants éloignés à partir de l'été 1940.

«Chers Parents,

Depuis lundi dernier jour de notre arrivée je suis dans un patronage (sic), il y a deux dortoirs, un grand réfectoire et une cuisine. Nous sommes bien couchés et bien nourris.

Nous avons une pelouse pour jouer et du sable pour les petits. Nous avons des livres et un petit billard russe. Les gens du pays sont gentils ainsi que les sœurs. Nous avons été faire une promenade de deux kilomètres et nous avons fait des petits bouquets. L'air est pur et nous donne de l'appétit. L'école commencera lundi prochain. Nous sommes deux grands et nous aidons les maîtres dans leur lourde besogne. Je ne vois plus grand-chose à dire qu'à vous embrassez (sic) bien fort.

Votre Charlot qui vous aime.»

Doc n° 28 : Lettre à ses parents d'un enfant du centre de Boucé (Orne), daté du 16 mai 1940 (AMBC)

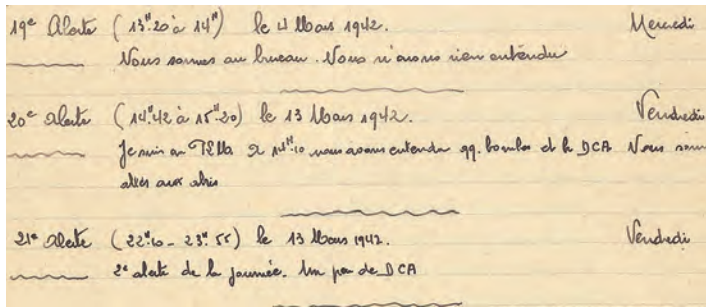
LES ALERTES ANTI-AÉRIENNES

Des alertes presque quodidiennes

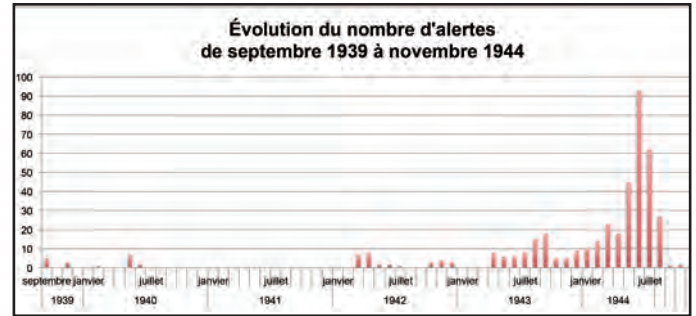
Pendant toute la durée de la guerre, les alertes anti-aériennes font partie de la vie quasi-quotidienne des Bois-Colombiens. Ces alertes préviennent d'un possible passage d'avions au-dessus de la ville et indiquent donc à la population qu'il est temps de s'abriter dans les caves ou les tranchées aménagées à cet effet. Selon le recensement effectué par le Bois-Colombien Jean Grouard (**doc n° 29**), Bois-Colombes connaît, entre le 5 septembre 1939 et le 1^{er} novembre 1944, 421 alertes, d'abord du fait des Allemands (jusqu'en juin 1940) puis des Anglais et des Américains à partir de mars 1942, avant un retour des avions allemands en août 1944.



Bien que les alertes soient nombreuses, elles ne sont pas réparties de façon homogène : il est fréquent que des semaines (voire des mois) passent sans aucune alerte, puis que plusieurs alertes se succèdent en une seule nuit (**doc n° 30**).



Doc n° 29 : Extrait du journal de Jean Grouard (AMBC, don de M^{me} Lemaire)



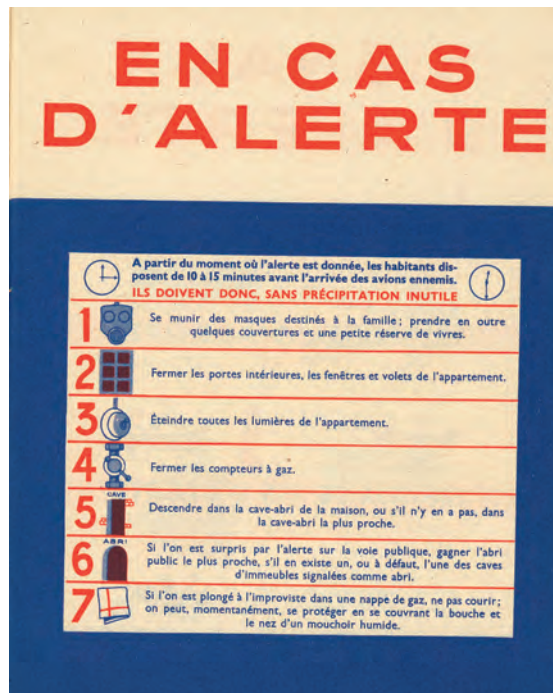
Doc n° 30 : Graphique représentant le nombre d'alertes à Bois-Colombes entre 1939 et 1944 (recensement de J. Grouard)

Les différents signaux d'alertes

La longueur des alertes est également très variable, allant en général de quelques minutes à plus d'une heure. L'alerte est normalement donnée au moins 10 minutes avant l'arrivée présumée des avions : il s'agit du délai estimé nécessaire pour que tous puissent s'abriter. Selon les instructions officielles, plusieurs appareils peuvent être utilisés pour donner l'alerte : cloches, avertisseurs de police, trompes d'alarme des pompiers, ou même clairons et trompettes.

À Bois-Colombes (comme dans de très nombreuses villes), l'alerte est donnée par des sirènes installées à divers endroits de la ville : il y en a par exemple une sur le toit de la mairie. L'alerte se déroule en deux temps : l'arrivée des avions est annoncée par un premier signal sonore modulé qui dure 4 minutes. La population est avertie de la fin de l'alerte par un second signal sonore, continu celui-ci, qui dure 3 minutes. Pendant l'alerte, tout son pouvant être confondu avec celui des sirènes (par exemple les sirènes des usines) doit être stoppé.

Que faire en cas d'alerte ?



Doc n° 31 : «En cas d'alerte» Extrait du *Manuel élémentaire de défense passive*, 1940 (AMBC)

Les instructions données à la population sont claires : s'abriter en cas d'alerte doit constituer une priorité absolue. Dès que résonne la sirène, chacun doit descendre aux abris, non sans prendre auparavant certaines précautions : éteindre toutes les lumières, fermer le compteur à gaz, ouvrir les fenêtres (pour éviter que les vitres ne soient brisées par le souffle de l'explosion) (**doc n° 31**)...

Il en va de même pour les personnes se trouvant dans la rue, dans leur véhicule (qui doit immédiatement être laissé sur le côté de la rue, tous feux éteints) ou dans un lieu public : tous doivent aussitôt descendre dans l'abri le plus proche. Les seules personnes autorisées à se trouver à l'extérieur lors de l'alerte sont les membres de la défense passive, chargés de réprimander (voire sanctionner) les contrevenants et de les diriger vers un abri. Pourtant, il semble que certains Bois-Colombiens préféreraient rester chez eux plutôt que de s'abriter.

À l'intérieur des abris homologués (caves et tranchées), la population est répartie selon les places disponibles par le responsable de l'abri, qui doit également s'assurer que les personnes présentes gardent leur calme.



PRÉVENIR LES BOMBARDEMENTS

La défense contre les avions

Les zones menacées par les bombardements réagissent par le biais du dispositif de DCA (défense contre les avions) pouvant être complété par des avions de chasse. Ce système, placé sous le contrôle allemand pendant l'Occupation, permet de détecter les avions survolant le secteur (grâce à des radars et à un système de télécommunications) afin de pouvoir les détruire. Il y avait vraisemblablement plusieurs plateformes de DCA à Bois-Colombes, dont une au 9, rue des Aubépines (actuelle rue du Général-Leclerc) et une autre sur un terrain vague appartenant à la société Hispano-Suiza (**doc n° 32**). D'après des témoins, il existait également une plateforme rue Hoche, et une autre rue des Bourguignons.

Pendant toute la durée de la guerre, plusieurs avions sont touchés par les tirs

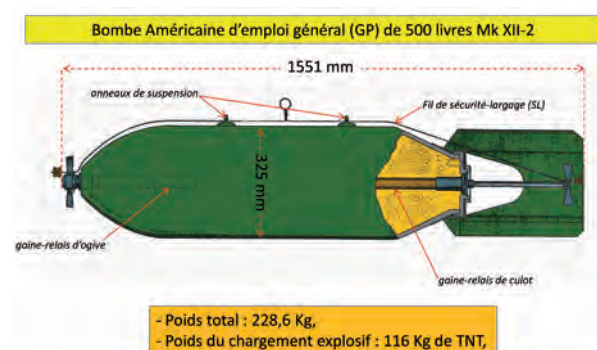
de la DCA : ainsi, lors du raid aérien du 30 mai 1940 qui atteint notamment Colombes et Argenteuil, six avions alliés sont éliminés par la DCA allemande.

De même, le 22 juin 1944, deux avions américains sont abattus ; l'un s'écrase à Joinville-le-Pont et l'autre se démantèle en vol entre Bois-Colombes, Gennevilliers, Paris XVIII^e etc.

« [...] J'ai l'honneur de vous informer qu'à Bois-Colombes une plate-forme de DCA avait été construit par l'armée allemande 9, rue des Aubépines. [...] D'autre part, aux usines HISPANO-SUIZA, une batterie avait été installée autrefois mais (sic) a été enlevée à la suite du bombardement du 15 septembre 1943. »

Doc n° 32 : Extrait d'une lettre d'un chef de secteur de Bois-Colombes au Secrétaire général permanent de la défense passive, 1945 (AMBC)

Les bombes explosives



Doc n° 33 : Schéma de la bombe américaine Mk XII
(©Préfecture de police - Tous droits réservés)

La DCA permet d'empêcher que les avions survolant la zone ne lâchent leurs projectiles, qu'il s'agisse de bombes explosives, de bombes incendiaires ou de gaz. Bois-Colombes a été uniquement touchée par les premières. Les bombes explosives (**doc n° 33**) se divisent en deux catégories. Celles visant à causer des pertes humaines sont les plus petites, puisqu'elles pèsent en général entre 0,5 et 10 kilogrammes. Ce sont les éclats que leur explosion provoque qui sont dangereux pour la population. Quant aux bombes destinées à détruire du matériel ou des bâtiments, elles peuvent peser jusqu'à plus de 2 tonnes, et sont dangereuses aussi bien à cause du choc et du souffle de leur explosion que de leurs

éclats. La taille, la forme et la composition du chargement explosif des bombes peuvent différer selon le pays (Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis).

Lors des attaques nocturnes, les lâchers d'explosifs sont précédés par des bombes éclairantes ou des bombes de jalonnement.

Celles-ci, qui ne présentent pas de danger pour les bâtiments ni la population, permettent aux bombardiers d'éclairer la zone visée avant l'attaque. Elles peuvent provoquer des fumées en tombant : selon un témoin, lors du bombardement du 15 septembre 1943 dans le secteur de l'usine Hispano-Suiza, les avions lâchaient en cercle des bombes de jalonnement qui diffusaient une fumée dense et projetaient ensuite les bombes explosives dans ce cercle.



LES BOMBARDEMENTS DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Entre 1940 et 1944, la région parisienne est touchée par plusieurs bombardements. L'actuel département des Hauts-de-Seine n'est pas épargné et subira 28 bombardements (selon le recensement effectué par Jean Grouard).

Avant l'armistice du 22 juin 1940

Le premier bombardement, causé par des avions allemands, a lieu le 3 juin 1940, soit peu de temps avant l'armistice signé entre la France et l'Allemagne. Ce sera la seule attaque allemande, du moins jusqu'à la reprise des offensives allemandes après la Libération de la région parisienne. Après le bombardement du 3 juin 1940, qui touche notamment le sud des Hauts-de-Seine (Malakoff, Vanves, Issy-les-Moulineaux) et le nord (Suresnes, Puteaux, Colombes), le secteur connaît une accalmie de presque deux ans.

Le début des bombardements alliés en 1942



Doc n° 34 : L'usine Gnôme et Rhône de Gennevilliers après le bombardement du 29 mai 1942 (Espace Patrimoine Safran, SAF2012_0014761)

Les bombardements reprennent à la fin de l'hiver 1942, cette fois du fait des alliés anglais et américains. Ils ciblent en grande majorité les ressources industrielles et ferroviaires de la région : les bombardements atteindront à plusieurs reprises les villes de Gennevilliers (où l'on trouve notamment une centrale électrique et l'entreprise d'aéronautique Gnôme et Rhône – **doc n°34**), Colombes (usines de pneumatiques Goodrich (**doc n°35**) et Wattelez, entreprise de télécommunications Ericsson, etc.) ou encore Boulogne-Billancourt (usine automobile Renault – **doc n°36**).

Néanmoins, certaines villes qui ne possèdent pas de tels équipements mais qui sont situées à proximité sont également bombardées. En 1942, Clamart (ville proche de l'aérodrome de Villacoublay), Issy-les-Moulineaux (camp militaire allemand), Sèvres (manufacture de porcelaine), Meudon (sous-station électrique), Chaville, Rueil-Malmaison (usine de machines-outils Cuttat), Ville d'Avray au sud, et de Puteaux (usine automobile Unic) et Suresnes (parfumerie Coty) au nord sont également touchées, lors de 5 bombardements étalés entre le 3 mars et le 29 mai. Au total, près de 500 personnes seront tuées dans le département.



Doc n° 35 : L'usine Goodrich à Colombes après le bombardement du 30/05/1942 (AMBC, don de M. Deville)



Doc n° 36 : Tract anglais lancé par avion au-dessus de la région parisienne pendant la dernière semaine de mars 1942, après le bombardement des usines Renault de Boulogne-Billancourt le 3 mars (AD92, 1 J 545)



Le lourd bilan de 1943

Doc 37 : L'usine Berliet de Courbevoie après le bombardement du 15 septembre 1943 (AD92, 21 FI 100)



L'année 1943 est témoin de bombardements violents, causant plus de 600 morts ainsi que de nombreuses destructions.

Entre le 5 avril et le 31 décembre, cinq bombardements atteignent Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Clamart et Garches, avant d'atteindre en septembre le nord du département, plus exactement le secteur de Bois-Colombes, la Garenne-Colombes, Courbevoie (usine automobile Berliet) et Nanterre (**doc n°37**).

1944 et la Libération

L'année 1944 voit les derniers bombardements, plus nombreux mais néanmoins moins meurtriers dans les Hauts-de-Seine (où ils causent 130 morts) que dans les secteurs voisins qui s'appellent aujourd'hui Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise. Les Alliés bombardent à onze reprises le département entre le 6 février et le 7 août. Sèvres, Ville-d'Avray, Antony, Saint-Cloud, le Plessis-Robinson, Clamart et Garches au sud, et Puteaux, Gennevilliers, Colombes, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Villeneuve-la-Garenne (usine de charbon les Cokeries de la Seine) et Nanterre au nord, sont touchées par les bombardements.

Après la Libération, un dernier bombardement, allemand celui-là, touche la région parisienne le 26 août 1944 (**doc n°38**) et atteint notamment Bagneux et Sceaux (peut-être à cause de la ligne ferroviaire de Sceaux).

Au total, les bombardements auront fait plus de 1 200 victimes dans les Hauts-de-Seine entre 1940 et 1944.

«418^e alerte (23h – 0h10), les 26-27 août 1944 (samedi-dimanche)

Raid puissant pendant lequel il n'est jeté que des bombes incendiaires et des plaquettes au phosphore. A Paris le XVII^e, le XVIII^e, le XIII^e, le VI^e sont bien touchés. La Halle aux vins est presque entièrement détruite ainsi que l'hôpital Bichat. En banlieue St-Denis, St-Ouen, Ivry ([réserves] du BHV). 110 morts, 719 blessés, plus de 500 maisons détruites. La DP de BC est allée à St-Ouen. Incendies formidables. Toutes opérations de sauvetage rendues impossibles car des toits l'on tire sur nous. Nous comblons quelques trous de bombes et rentrons vers 5h.»

Doc n° 38 : Extrait du journal de Jean Grouard sur le bombardement allemand du 26 août 1944 (AMBC, don de Mme Lemaire)



LES BOMBARDEMENTS : LE 9 SEPTEMBRE 1943

Jusqu'en septembre 1943 et malgré de nombreuses alertes, Bois-Colombes demeure épargnée par les bombes, au contraire des villes voisines de Colombes et Gennevilliers, plusieurs fois sinistrées. Cependant, selon des témoins, la zone aurait été survolée par des avions de reconnaissance le 6 mai 1943. C'est au matin du jeudi 9 septembre 1943 que la ville connaît son premier bombardement américain.

Les zones sinistrées

«96^{ème} alerte (9h15 – 10h35) le 9 septembre 1943 (jeudi)

Jusqu'à 10h5 calme plat. Puis violente DCA, avions, bombes, tintamarre abrutissant. Nous sommes allés à l'abri. Les bombes sont tombées à Bois-Colombes, les Vallées, Bécon, Nanterre, Argenteuil, Le Bourget. À Bois-Colombes des pavillons sont détruits rue des Monts-Clairs (sic), rue Paul-Déroulède et vers Hispano (où deux bombes sont tombées mais n'ont pas éclaté). La gare des Vallées et les maisons avoisinantes ont beaucoup souffert.»

Doc n° 39 : Extrait du journal de Jean Grouard sur le bombardement du 9 septembre 1943 (AMBC, don de Mme Lemaire)

L'alerte est donnée à 9h15, mais les premières bombes ne tombent qu'à partir de 10h05, laissant aux Bois-Colombiens le temps nécessaire pour s'abriter (**doc n°39**). Jusqu'à 10h35, 42 bombes tombent et atteignent presque exclusivement le quartier sud de la ville, même si trois d'entre elles tombent en bordure du centre-ville, le long de la rue Henry-Litolff. Le quartier le plus touché est celui des Vallées, qui reçoit 24 bombes. La rue Pierre-Joigneaux, la rue des Cailloux (actuelle rue André et Marie-Louise Roure), la rue des Romains et la rue et l'avenue des Peupliers subissent le plus gros du bombardement (**doc n°40**). Un peu plus loin, six bombes tombent sur l'usine Hispano-Suiza mais une seule éclate, sans provoquer de réels dégâts.

Le bombardement endommage les lignes téléphoniques et interdit tout contact avec l'extérieur. Les agents de la défense passive sont donc pendant un premier temps livrés à eux-mêmes et privés des secours extérieurs, qui n'arriveront qu'un certain temps après le bombardement.

Les victimes

Le jour même, on signale 27 blessés, accueillis dans les postes de secours principal (au 86, rue Victor-Hugo, où se trouve depuis 1934 le dispensaire municipal) et secondaire (au 84, rue Paul-Déroulède). Trois des blessés décéderont peu après : l'un dans un des postes de secours et les deux autres dans les hôpitaux parisiens Bichat et Bretonneau. En tout, le bombardement du 9 septembre 1943 fait treize morts à Bois-Colombes, touchés pour la plupart à leur domicile.

Autour de Bois-Colombes

Les alentours de Bois-Colombes ne sont pas épargnés par le bombardement. Les portions de Colombes et la Garenne-Colombes incluses dans le quartier des Vallées connaissent également d'importantes destructions, de même que le quartier de Bécon-les-Bruyères à Courbevoie et Asnières-sur-Seine. Deux forteresses volantes américaines sont touchées par la DCA, dont une au-dessus de Courbevoie qui s'abattit finalement au nord de la région parisienne.



Doc n° 40 : La rue des Cailloux (actuelle rue André et Marie-Louise Roure) en direction de la rue Pierre-Joigneaux, après le bombardement du 9 septembre 1943 (AMBC, don de M. Loucougaray)



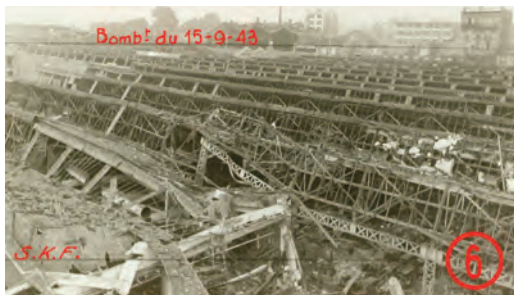
LES BOMBARDEMENTS : LE 15 SEPTEMBRE 1943

Le déroulement de l'alerte

Quelques jours seulement après le bombardement du 9 septembre, Bois-Colombes connaît sa deuxième attaque aérienne. Pour la commune comme pour les villes alentour, le bombardement américain du mercredi 15 septembre 1943 est particulièrement violent. Le Bois-Colombien Jean Grouard déclare à l'époque : « Cette alerte est la plus forte que notre malheureuse banlieue n'ait enregistré. »

L'alerte est donnée à 19h30 mais, contrairement au 9 septembre où presque une heure s'était écoulée avant le passage des avions, les premières bombes tombent ce jour-là dès 19h45. Ce délai très court peut expliquer en partie le plus grand nombre de victimes : peut-être certaines n'ont-elles pas pu s'abriter à temps.

Les zones sinistrées



Doc n° 41 : L'usine SKF après le bombardement du 15 septembre 1943 (AD92, 46 W 30)

Pendant presque une heure (la sonnerie de fin d'alerte retentit à 20h40), plus de 250 bombes sont lâchées sur Bois-Colombes ; seule une vingtaine n'explosera pas. Contrairement au 9 septembre, la portion du territoire communal touché est plus étendue, ce qui complique le travail des équipes de défense passive, obligées de se trouver partout à la fois. Beaucoup passeront la nuit sur les lieux. Le quartier des Vallées souffre moins de ce bombardement que du précédent. En revanche la portion située entre la rue P-Joigneaux et l'actuelle avenue de l'Europe subit le plus gros du bombardement. Le bas des rues Pierre-Joigneaux et Jean-Jaurès ainsi que les rues qui les traversent (l'avenue du Vaudreuil, la villa du Bois, etc.) sont atteints par de nombreuses bombes. Le centre-ville n'est pas épargné : les alentours de l'église et de la gare reçoivent une dizaine de bombes et la voie ferrée entre Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine est coupée. Les entreprises du quartier sud, cibles du bombardement, sont pour la plupart touchées : les usines Hispano-Suiza, SKF (**doc n°41**), Air-Équipement, mais aussi la parfumerie Guerlain ou encore les entrepôts de Bécon (**doc n°42**). De nombreux bâtiments sont atteints : les services municipaux recensent 68 immeubles détruits et 138 immeubles endommagés ou très endommagés.

Les victimes

Le bombardement du 15 septembre 1943 fait 41 morts, atteints pour la plupart à leur domicile. Les corps sont recueillis à l'école maternelle Paul-Bert en attendant l'inhumation, et une chapelle ardente est dressée en leur honneur. La Ville déplore en outre 93 blessés, répartis dans les postes de soin communaux et les hôpitaux du secteur.

Autour de Bois-Colombes

Hier soir, à 20 heures, la préfecture de la Seine communiquait le bilan suivant, incomplet en ce qui concerne le nombre des sinistrés, et provisoire, hélas ! en ce qui concerne les morts :

	Morts	Blessés	Sinistrés
1 ^{er} arrondissement	17	60	158
1 ^{er} P	49	87	?
1 ^{er} P	2	5	20
Boulogne	3	16	400
Asnières	36	101	300
Courbevoie	36	150	140
La Garenne-Colombes	23	54	778
Bois-Colombes	34	60	?
Saint-Denis	1	6	?
Epinay-sur-Seine	1	2	?
Puteaux	0	7	?
	237	538	1.906

A ce tableau il convient d'ajouter la Seine-et-Oise qui compte 8 morts : 7 à Sèvres et 1 à Meudon.

Pendant presque une heure (la sonnerie de fin d'alerte retentit à 20h40), plus de 250 bombes sont lâchées sur Bois-Colombes ; seule une vingtaine n'explosera pas. Contrairement au 9 septembre, la portion du territoire communal touché est plus étendue, ce qui complique le travail des équipes de défense passive, obligées de se trouver partout à la fois. Beaucoup passeront la nuit sur les lieux.

Le quartier des Vallées souffre moins de ce bombardement que du précédent. En revanche la portion située entre



Doc n° 42 : Vue aérienne du secteur de l'usine Hispano-Suiza, prise depuis les avions alliés lors du bombardement du 15 septembre 1943 (AMBC, don de M. Deville)

entre la rue P-Joigneaux et l'actuelle avenue de l'Europe subit le plus gros du bombardement. Le bas des rues Pierre-Joigneaux et Jean-Jaurès ainsi que les rues qui les traversent (l'avenue du Vaudreuil, la villa du Bois, etc.) sont atteints par de nombreuses bombes. Le centre-ville n'est pas épargné : les alentours de l'église et de la gare reçoivent une dizaine de bombes et la voie ferrée entre Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine est coupée. Les entreprises du quartier sud, cibles du bombardement, sont pour la plupart touchées : les usines Hispano-Suiza, SKF (**doc n°41**), Air-Équipement, mais aussi la parfumerie Guerlain ou encore les entrepôts de Bécon (**doc n°42**). De nombreux bâtiments sont atteints : les services municipaux recensent 68 immeubles détruits et 138 immeubles endommagés ou très endommagés.

Doc n° 43 : Détail de la une du *Petit Parisien* du 17 septembre 1943 (AD92, 83 PEG 17)





Attaquée par la Luftwaffe, une forteresse volante américaine nommée «Pat Hand» explose au-dessus du secteur : l'équipage et les morceaux de l'avion s'éparpilleront entre Courbevoie, Puteaux, Colombes et la Garenne-Colombes (**doc n°44**). Deux autres forteresses seront abattues au-dessus de la région parisienne.

Doc n° 44 : Explosion en vol de la forteresse volante «Pat Hand» au-dessus du secteur de Bois-Colombes, le 15 septembre 1943 (AMBC, don de M. Deville)

“Nous vivons dans l'honneur - Tombons dans les flammes”

LES BOMBARDEMENTS : LE 31 DÉCEMBRE 1943

Le déroulement de l'alerte

Après les deux bombardements de septembre 1943, Bois-Colombes connaît une courte accalmie. Un nouveau bombardement américain touche la ville le dimanche 31 décembre 1943. Ce sera le dernier bombardement subi par Bois-Colombes jusqu'à la fin de la guerre.

L'alerte est donnée en fin de matinée, vers 11h40. Les premières chutes de bombes ont lieu trois quarts d'heure plus tard, avant le signal de fin d'alerte à 12h45. Au total, 203 bombes tombent sur la ville, parmi lesquelles 194 explosent.

Les zones sinistrées et les victimes

La majorité des bombardements se concentre sur la partie industrialisée située à l'extrême sud de la ville (**doc n°45**).



Doc n° 45 : Vue aérienne du secteur de l'usine Hispano-Suiza, prise depuis les avions alliés lors du bombardement du 31 décembre 1943 (AMBC, don de M. Deville)



Des projectiles tombent également sur le reste du quartier sud (notamment aux Vallées).

Pour la première fois, la place de la République (et la voie ferrée adjacente) est touchée par plusieurs bombes (**doc n°46**). Une bombe tombe à proximité de la rue Hoche, probablement lâchée par une forteresse volante touchée par la DCA au-dessus du secteur d'Hispano-Suiza, celle-ci qui s'écrasera finalement dans la Somme.

Doc n° 46 : Bâtiments endommagés à l'angle de la place de la République et de la rue des Aubépines (actuelle rue du Général-Leclerc) après le 31 décembre 1943 (AMBC)





Doc n°47 : L'usine Guerlain en partie détruite après les bombardements de 1943 (AMBC)

Plusieurs bâtiments publics sont légèrement atteints par le bombardement : ainsi, les vitres de l'école Paul-Bert sont soufflées, et la toiture de l'Hôtel de Ville endommagée. Certaines entreprises du quartier sud subissent des dégâts bien plus importants, notamment la parfumerie Guerlain, située au 1 rue du Parc, déjà touchée le 15 septembre (**doc n°47**) : huit ouvriers qui travaillaient à la réparation du site au moment du bombardement sont tués et enfouis sous les décombres. Ils ne seront retrouvés par les équipes de secours que plusieurs jours plus tard, entre le 3 janvier et le 17 février 1944. Outre ces derniers, 10 autres Bois-Colombiens sont victimes du bombardement, et 27 blessés sont transportés dans les postes de secours de la ville ou vers les hôpitaux proches.

Autour de Bois-Colombes

L'ensemble de la région parisienne est touché et déplore près de 300 morts et plus de 500 blessés. Voisines de Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine et la Garenne-Colombes sont également touchées par le bombardement.

LES BOMBARDEMENTS : LE 22 JUIN 1944

Contexte

Malgré de nombreuses alertes, Bois-Colombes n'a pas subi de bombardement en 1944. Cependant, lors de l'alerte du jeudi 22 juin 1944, la ville est marquée par un événement particulier.

Ce jour-là, l'alerte a été donnée à 18h25 et durera deux heures. Bois-Colombes est survolée par des avions américains dont la cible est notamment la Compagnie industrielle maritime de Gennevilliers, spécialisée dans le transport et le stockage de pétrole. L'usine sera d'ailleurs détruite lors de cette attaque. D'autres usines sont touchées à Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne.

Destruction d'une forteresse volante



L'un de ces avions, un Boeing 17 faisant partie du 96th Bomb Group, est attaqué par la DCA allemande (**doc n°48**). L'engin est coupé en deux et la queue se détache. Anthony Vigliante, un jeune mitrailleur qui se trouvait à l'arrière de l'avion, est éjecté et s'écrase à Bois-Colombes, sur une cabane de jardin située au 83, rue Gramme.

Par la suite, on retrouvera l'une de ses bottes dans l'avenue Henri à Colombes, ainsi qu'un sac contenant ses effets personnels à proximité du carrefour des Quatre-Routes (**doc n°49**).

Doc n°48 : L'équipage de l'avion abattu le 22 juin 1944 : Anthony Vigliante, debout, est le troisième en partant de la gauche (AMBC, don de M. Deville)



«Le soir vers 7h½, alerte. [...] Un avion touché, le moteur pique à toute vitesse, fumée blanche. Des débris tombent ensuite, ailes, morceaux. Un ballot en toile kaki, fermeture éclair, est tombé avenue Le Mignon. Tout un équipement à l'intérieur. Canadienne fourrée peau de mouton etc... Un homme au 80 (sic) rue Gramme, monde fou avec des fleurs. Dans un camion de la ville masque à oxygène et casque de cuir pleins de sang et chair écrasée, face en bouillie sans doute. On sort le corps couvert. Jeune homme de 23 ans.»

Doc n° 49 : Extrait du journal de Roger Képéklian, témoin de la chute d'Anthony Vigliante, le 22 juin 1944 (AMBC, don de M. Képéklian)



Doc n° 50 : Parachutistes (dans le cercle) évacuant l'avion au-dessus d'Asnières-sur-Seine : photographie prise depuis l'actuelle rue Pierre-Brossolette le 22 juin 1944 (AMBC, don de M. Deville)

Une partie de l'équipage parvient à évacuer l'avion (**doc n°50**). Le sergent radio Frank Cowan atterrit à Gennevilliers où il est secouru par des habitants du quartier. Le bombardier Harry Ubbin et le navigateur Stephen Manzek se posent respectivement près de la place Clichy (à Paris) et à Saint-Ouen et sont faits prisonniers par les Allemands. Deux autres membres de l'équipage sont éjectés de l'avion. L'un s'écrasera à Asnières-sur-Seine, l'autre à Saint-Ouen. Le reste de l'équipage s'écrase avec la forteresse volante dans le XVIII^e arrondissement de Paris, rue Pajol. Sur les dix hommes présents au départ à bord de l'avion, seuls trois survivent. Le même jour, un second avion est touché entre Nanterre et Colombes et s'écrase à Joinville-le-Pont, ne laissant qu'un survivant.

LE SOUTIEN AUX SINISTRÉS ET LA RECONSTRUCTION

Si la défense passive a pour but de protéger la population civile contre les bombardements, elle intervient aussi après l'attaque afin de secourir les blessés et les sinistrés. Cette intervention se décline en plusieurs actions.

Les équipes de secours



Doc n° 52 : Intervention d'habitants à la Garenne-Colombes après le bombardement du 15/09/1943 (AMBC, don de M. Deville)

Les équipes de secours, composées essentiellement de volontaires, entrent en scène dès la chute des premières bombes. Elles se rendent sur les lieux sinistrés afin d'assister les blessés et de les envoyer si nécessaire vers les postes de secours. Après le bombardement, ces équipes s'emploient à déblayer les gravats des bâtiments détruits. Les équipes de secours peuvent être aidées par des groupes d'habitants solidaires (**doc n°51 & 52**). Lorsqu'un bombardement touche une ville voisine, elles sont également susceptibles de lui porter assistance. Les bombes non éclatées sont récupérées et neutralisées par le service de déminage de la Préfecture de police de Paris.



Doc n° 51 : Intervention d'habitants aux 10, 12 et 14 de la rue des Aubépines (actuelle rue du Général-Leclerc) après le bombardement du 31 décembre 1943 (AMBC, don de M^{mes} Gérard)



Le soutien aux sinistrés

Doc n° 53 : Carte provisoire de sinistré (AMBC)

Afin de venir en aide aux sinistrés, des distributions de nourriture, de vêtements et de produits divers (charbon, bougies, etc.) sont organisées par la Ville et divers organismes. Certains sinistrés peuvent aussi recevoir un dédommagement financier, selon la gravité de leur situation. Pour recevoir une aide (en nature ou financière), les demandeurs doivent se rendre à l'Hôtel de Ville, auprès du Bureau des sinistrés : là, ils décrivent leur situation (nature du sinistre, nombre de personnes dans le foyer, etc.) et se voient délivrer une carte de sinistré (**doc n°53**).

Selon leur situation, on leur octroie alors un premier secours financier et éventuellement des cartes et bons de rationnement. Par la suite, un secours financier plus important peut leur être attribué. Cette aide financière provient de plusieurs organismes. Les principaux sont le Secours national (organisme d'entraide et de propagande créé en 1914 et réactivé en 1939, placé sous le contrôle du Maréchal Pétain) ou encore la Direction des Réfugiés (organisme faisant partie de la Préfecture de la Seine).

La population peut également être mise à contribution via des souscriptions. Au total, pour les trois bombardements de 1943, plus de 1 200 déclarations de sinistre sont enregistrées, et presque 4 millions de francs de l'époque sont distribués aux sinistrés (**doc n° 54**) jusque début de l'année 1944.

Bombardements	Nombre de foyers sinistrés	Nombre de sinistres totaux	Nombre de sinistres partiels	Nombre de sinistres réduits	Montant des secours en francs (de l'époque)
09/09/1943	104	38	64	2	366 825 fcs
15/09/1943	742	142	572	28	2 448 650 fcs
31/12/1943	433	183	172	78	1 171 300 fcs
Total	1 279	363	808	108	3 986 775 fcs

Doc n° 54 : Tableau récapitulatif du nombre de sinistres constatés à Bois-Colombes et des sommes attribuées aux sinistrés. Le terme de foyer désigne l'habitation d'une famille (appartement, pavillon, etc.). Un sinistre est considéré total quand l'habitation a été entièrement détruite, partiel lorsque les dommages sont assez importants (exemple : toit endommagé, mur écroulé), et réduit quand ils sont superficiels (exemple : vitres brisées)

Après les bombardements

Après 1943, en prévision de nouveaux bombardements, des convois d'enfants (parfois avec leur mère) sont de nouveau envoyés en province.

En 1945 est créée l'Association de défense des sinistrés de Bois-Colombes, qui s'intéresse notamment à l'attribution de dédommagements aux sinistrés. L'Association tient des assemblées générales régulières à l'Hôtel de Ville et ses interventions permettent à l'ensemble des sinistrés Bois-Colombiens de recevoir plusieurs millions de francs. La mairie de Bois-Colombes accueille également le siège de la coopérative «Nos foyers» (émanant de l'Association de défense des sinistrés) qui réalise des travaux de reconstruction à Bois-Colombes et dans l'ensemble du département de la Seine. À Bois-Colombes, la plupart des bâtiments détruits sont reconstruits dans les années 1950, de même que les entreprises du quartier sud (Hispano-Suiza, SKF, etc.) qui avaient été touchées par les bombardements. Cependant, l'usine Guerlain, bombardée le 15 septembre et le 31 décembre 1943, quittera la ville après la guerre.



SOURCES

Fonds des archives de la Ville de Bois-Colombes (AMBC)
Fonds iconographique de l'Espace Patrimoine Safran
Fonds des Archives de la Préfecture de police de Paris
Fonds des Archives départementales des Hauts-de-Seine (AD92)
Fonds des archives de la Ville de Courbevoie
Archives départementales des Hauts-de-Seine, 1940-1944 : *occupation, résistance, libération (catalogue de l'exposition)*, 1994.
GALLOT Christian, *Nouvelle histoire de Bois-Colombes de Louis Philippe à Charles de Gaulle (1845-1945)*, Bois-Colombes, Impression Richart, 2011.
JOUAN Lucienne, *Bois-Colombes et son histoire*, Ville de Bois-Colombes, 1996.
POLACCO Michel, *Hispano-Suiza : le futur a sa légende*, Paris, éd. Le Cherche-Midi, 1990.
QUÉNÉHEN Léon, *Histoire de Bois-Colombes*, Paris, Jouve, 1946.
QUÉTEL Claude (dir.), *Larousse de la Seconde guerre mondiale*, Paris, éd. France-Loisirs, 2005.
Sites Internet des Archives départementales des Hauts-de-Seine et du Nord, base de données Worldwar2, site wikimanche.fr sur la défense passive à Granville, site saumur-jadis.



Écusson de chef-brancardier
(AMBC)

REMERCIEMENTS



Médaille de membre
de la défense
passive (AMBC)

L'Espace Patrimoine Safran, et notamment Dominique PROT et Christine CARBONNEL-SAILLARD.
La Préfecture de police de Paris, et notamment Thierry KOSINSKI.
Les Archives départementales des Hauts-de-Seine.
L'association de spéléologie Terre et eau.
Guy KIMPYNECK, président du Comité d'entente des anciens combattants de Bois-Colombes.
Pour leurs dons, prêts et recherches : Pierrette BOSSELET, Christian DAVID, Daniel DEVILLE, Benjamin DOIZELET, Claudine FAUTREL, Christian GALLOT, Françoise et Jacqueline GÉRARD, Jean HATCHONDO, Marie-Hélène LEMAIRE, Raymond LOUCOUGARAY et Guy THÉVENON.
Pour leurs témoignages : Pierre BESSIÈRE, Bernard BOURGEOIS, Paulette BUISSON, Christian GALLOT, Françoise et Jacqueline GÉRARD, Jean HATCHONDO, Bernard JUGUET et Robert LHOMMEAU.
Les services de la Ville de Bois-Colombes : la direction de l'Action culturelle, le service Communication, la salle Jean-Renoir, l'Espace Schiffers, le service Reprographie, la direction de la Construction, la direction de l'Environnement et le service des Sports.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu retrouver les auteurs de certaines photographies. Leurs auteurs ou éventuels ayants droit peuvent prendre contact avec la mairie de Bois-Colombes au 01 41 19 83 48.

Conception de l'exposition et de la plaquette par le service Archives - Documentation avec l'aide du service Communication et de la Direction de l'Action culturelle.



LISTES DES MORTS

SUITE AUX BOMBARDEMENTS DE 1943

Le 9 septembre 1943 : 13 morts

BOUHOURS Juliette Lucienne, née PIGET (43 ans)
BOUHOURS René Louis (16 ans)
DUBOIS Henri Alfred André (28 ans)
FAGGIANELLI Marie, née CASANOVA (69 ans)
FAULCONNIER Roland Georges Julien (16 ans)
LAIZET Louise Françoise Marie, née DONNART (48 ans)
LAIZET Pierre Gustave (43 ans)

LUCE Eugène Henri Pierre (60 ans)
MANCEL Léa Julie, née CARER (57 ans)
MARÉCHAL Aurélie, née BONNET (32 ans)
RABIN Michel (17 ans)
SAINT-LAURENT Louise Albertine (34 ans)
SENAC René Jean (17 ans)

Le 15 septembre 1943 : 41 morts

BELLENGER Alphonsine née LUC (44 ans)
BELLENGER Georges Adolphe (49 ans)
BORNET Charles Auguste Rémy (55 ans)
BOUCHARD Eugène François Aimé (72 ans)
BOUCHY Maurice Constant Philippe (48 ans)
BOUDET Denise Ida née LANGLADE (46 ans)
BOYENVAL Charles Alphonse Hippolyte (90 ans)
BUNEL Henriette Osithe née TURQUIER (40 ans)
CEVAËR Nicolas Marie (45 ans)
CEVAËR Yvonne Aimée Philomène née TASSEL (46 ans)
CHARRIER Marie-Louise (62 ans)
CLOUSCARD Célestine Suzanne née MARCHAND (47 ans)
CLOUSCARD Louis Raymond (61 ans)
DEBRIE Eugène Marcel (42 ans)
DEBRIE Guy Gabriel (13 ans)
DEBRIE Josiane Marcelle (15 ans)
DOMENGET Berthe Françoise née GRANDVAUX (68 ans)
DOUCIN Jeanne Blanche née PÉPIN (71 ans)
DOUDON Émile Claude (64 ans)
DUBOIS Yvonne Victorine Pauline née TRÉMULOT – (51 ans)
DUBUFFET Roger (20 ans)

DUCLOS Anna Antonine née LUCENA (67 ans)
FLEJOU Guillaume André (49 ans)
GENDRON Édith née FOUQUET (26 ans)
GENDRON Jeanne née ESCURIOL (41 ans)
GENDRON Pierrette (19 ans)
HILBERT Augustine née LABARDE (54 ans)
JULIEN Simone Louise Augustine (22 ans)
KERGADALLAN Jean Henri Désiré (38 ans)
KERGADALLAN Jean-Claude Robert (8 mois)
KERGADALLAN Jeanne née POUCH (36 ans)
KERGADALLAN Pierre Alain (7 ans)
KNOPEs André Raoul (16 ans)
MEFFRAY Aline née MORTOUX (44 ans)
MEFFRAY Anne (10 ans)
MEFFRAY Jannick (9 ans)
MORVAN Mathieu Guillaume (53 ans)
NOVIS Marie Angèle née DURAND (46 ans)
PAULUS Marguerite née BOUTRY (48 ans)
RABELLE Gabrielle Louise née DEBRIE (33 ans)
SCHEUPLEIN Catherine née MOSER (77 ans)

Le 31 décembre 1943 : 18 morts

BARDIN Louis (39 ans)
BERNARD Pierre Angel (18 ans)
BOISHARDY Léopold (56 ans)
DAUCHEZ Émile (33 ans)
DUPERRAY Alfred Honoré François (54 ans)
DUSSAUX René (23 ans)
FLAMAND Louis (49 ans)
GOMEZ Marie-Hélène née DE LACAZE (46 ans)
GOMEZ Santiago Francisco dit Jacques (39 ans)

LANDFRIED Marcel Jules (44 ans)
LEGRAIN Mauricette Georgette née BABIN (34 ans)
LEGRAIN René Maurice Joseph (40 ans)
MAGNIER Madeleine Reine née LAMBERT (32 ans)
MAGUER Louis Marie (29 ans)
MARTIN Jules Henri (61 ans)
MOUTON Jean Marcel Philippe (49 ans)
QUAGLIAROLI Antonio (49 ans)
VITOUX Maximilien Médéric (35 ans)



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



